

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 février 2016
Session ordinaire

CONVOQUÉS Madame Pascale LICARI, Maire
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN,
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint,
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine
BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE,
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie
DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur Christian PULH, Madame Corinne
TEISSIER

POUVOIRS : Monsieur Jean-Denis SANTIN à Monsieur Jean-Marie THOUVENOT
Madame Mélanie NOSSEN à Madame Brigitte VINCENTELLI
Monsieur Pierre DUGUA à Monsieur Marc VANCAYSEELE
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN à Madame Aurélie DUMAS

Information aux conseillers de la démission de Monsieur Henri GRAUGNARD. La commune est en attente du courrier de réponse de Monsieur Christophe VILLAIN, immédiatement placé à la suite, au sein de la liste déposée en sous-préfecture.

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Benoît VENNIN
A l'unanimité

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2015

A l'unanimité

Décisions prises par Madame Le Maire :

N° 01/2016 Souscription d'une extension de garantie organisateur de manifestation sportive sur la voie publique, sans participation de véhicule terrestre à moteur, pour la course pédestre Run'Alpilles organisée le dimanche 29 mai 2016. GROUPAMA, domiciliée Maison de l'Agriculture Bat 2 – Place Chaptal 34261 MONTPELLIER cedex

Délibérations

2016-1 Affaires scolaires / Commission extramunicipale pour les rythmes scolaires

Collèges des élus : Brigitte VINCENTELLI, adjointe en charge des affaires scolaires, nommée vice-présidente, Mélanie NOSSEN, élue déléguée à la petite enfance, Benoît VENNIN, adjoint aux finances

Collège des enseignants : Valérie NECKERAUER, institutrice en CP

Collège des parents d'élèves : Alexandra MERCIER, Raphaël OLIVA, Dorothée MARTIN

Collège des personnels municipaux : Gaëlle THOREILLE, ATSEM

Collège de la société civile : Michèle VALADIER

Le conseil a adopté à **l'unanimité** la création de la commission extramunicipale

2016-2 Commande publique / Règlement et Commission

Titulaires Jean-Denis SANTIN, Benoît VENNIN, Jean-Marie THOUVENOT, Corinne TEISSIER

Suppléants William CAYZAC, Joël CANTELE, Aurélie DUMAS, Brigitte VINCENTELLI

Le conseil a adopté à **l'unanimité** la création de la commission commande publique et son règlement

2016-3 Assemblées / Commission Bistrot

Monsieur PULH souhaite préciser que s'il est favorable au projet de réalisation d'un bistrot sur la commune, il désapprouve l'emplacement proposé, impasse Jean SELLON.

Pascale LICARI, Maie du Paradou et Présidente

Aurélie DUMAS, Vice-Présidente

Jean-Paul-Champy, Benoît VENNIN, Frédérique JOMAIN-QUENIN, Marc VANCAYSEELE, Béatrice BLANCARD, Corinne TEISSIER

La commission aura pour mission :

- d'élaborer et finaliser le projet d'aménagement du bistrot, à travers, notamment, la rédaction d'un cahier des charges qui sera le reflet des orientations de l'équipe municipale
- de choisir sa structure juridique ainsi que la procédure de mise en concurrence des futurs candidats
- de participer à l'analyse des offres

Le conseil a adopté à **l'unanimité** la création de la commission Bistrot

2016-4 Urbanisme / Révision du PLU / Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Madame LICARI rappelle que le projet de PADD a été élaboré en concertation avec la population et a fait l'objet d'une présentation en réunion publique.

Au vu de ce projet, Monsieur PULH souhaite connaître les plans de zones et les modifications qui seront apportées au Plan Local d'Urbanisme ; ce qui va passer à bâtir et ce qui va passer en agricole.

Madame LICARI répond que ce travail sera effectué dans un second temps.

Madame DUMAS fait remarquer que le travail de révision du règlement lui-même n'a pas débuté. Elle explique qu'il existe trois grandes phases dans l'élaboration ou la révision d'un PLU : une première phase concrétisée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, débattu en séance du conseil ; une phase dite Orientations d'Aménagement et de Programmation qui vient affiner la première étape avec, notamment, deux secteurs à enjeux que sont Bourgeac et la voie Aurélienne et les nouveaux lotissements et, enfin, la phase qui consiste à rédiger le règlement d'urbanisme. C'est au cours de cette dernière étape qu'a lieu le travail à la parcelle.

Elle ne saurait donc répondre à la question posée.

Monsieur PULH évoque l'augmentation du paysage pour les agriculteurs, le sujet des vignes, amandiers et oliviers et suppose que la commune sait déjà où elle va planter des arbres.

Madame DUMAS indique qu'un diagnostic agricole a été réalisé et présenté aux agriculteurs. Des propositions ont été faites mais ces points seront étudiés dans le détail, au moment de l'élaboration du règlement.

Monsieur PULH demande s'il y a néanmoins des idées déjà avancées.

Madame DUMAS précise qu'en effet, il y a des idées, avec, notamment des zones AOC sur la commune.

Elle rappelle que l'ensemble des documents et travaux déjà menés ont fait l'objet d'une large diffusion et qu'elle reste à la disposition de chacun pour répondre aux éventuelles questions.

Il existe 8 exploitations agricoles sur la commune et 8 exploitations agricoles domiciliées hors de la commune mais qui exercent leur activité principalement sur le territoire communal. Parmi elles, on retrouve deux grosses exploitations céréalières, une exploitation Camargue AOC et, ensuite, du maraîchage.

Monsieur PULH s'interroge sur les exploitations situées dans un périmètre plus rapproché de Paradou.

Madame DUMAS lui demande ce qu'il convient d'entendre par « périmètre le plus proche du village ».

Monsieur PULH évoque la situation d'exploitations situées sur la commune elle-même.

Madame DUMAS précise que l'objectif de la commune est d'encourager les agriculteurs et de les aider à développer leur activité et le maintien de zones agricoles constitue un des moyens pour y parvenir.

Un travail de réflexion sera mené avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs sur le maraîchage, les vignes, les amandiers... Elle rappelle, par ailleurs, que la Communauté de Communes a des projets ambitieux pour la filière amande, qu'elle souhaite redynamiser. Paradou soutient entièrement cette démarche.

Madame LICARI explique, à nouveau, que le PADD reste un document retraçant les grandes orientations politiques de la révision. Il ne s'intéresse pas, à ce stade, aux parcelles elles-mêmes.

Elle réaffirme également la volonté de l'équipe municipale de réaliser sa révision en toute transparence.

Le conseil municipal a débattu du projet en séance

Le secrétaire de séance
Benoît VENNIN